



**ACADÉMIE CHÂLONNAISE DE
BILLARD**

Complexe Gérard Philippe
Avenue du Général Sarrail
51000 Châlons en Champagne
Tél. : 03 26 64 28 70



L'ACADÉMIE CHÂLONNAISE DE BILLARD ORGANISE UN TOURNOI À LA BANDE LE SAMEDI 16 FÉVRIER 2019

Catégorie : homologué, réservé aux licenciés FFB classés au maximum en Nationale 3 à la Bande

Participants : 15 joueurs maximum, sur 4 billards de 2m80

Droit d'engagement : 20 euros + 12 euros / repas

Horaires : début des matchs à 8h30.

Date limite d'inscription : le 12 février 2019 (ou éventuellement sur place, dans la limite des places disponibles)

Récompenses :

1 ^{er} : 80 €	2 ^{ème} : 40 €	3 ^{ème} : 25 €	4 ^{ème} : 15 €
1 ^{er} R1: 10 €	2 ^{ème} R1: 5 €	1 ^{er} R2 : 10 €	2 ^{ème} R2 : 5 €

Meilleure série : 10 €

(récompenses éventuellement recalculées s'il y a moins de 15 joueurs, de façon à redistribuer les deux tiers du montant des engagements)

RÈGLEMENT

Article 1 :

L'Académie Châlonnaise de Billard (ACB) organise, le samedi 16 février 2019, dans ses locaux situés Complexe Gérard Philippe, Avenue du Général Sarraïl à Châlons en Champagne, un tournoi à la bande, réservé aux joueurs licenciés FFB, classés au maximum en Nationale 3 à la Bande. Ce tournoi est homologué, tous les matchs seront saisis sur le site « ffb sportif ».

Les droits d'engagement sont fixés à 20 euros par personne.

Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée chez le directeur sportif du tournoi, qui sera :

Philippe BATTIN, 19 avenue Jeanne d'Arc 51000 Châlons en Champagne.

(Inscriptions préférentiellement par mail, à l'adresse : philippe.battin@wanadoo.fr)

Il sera seul habilité à trancher tous les cas non prévus au présent règlement.

La date limite d'inscription est fixée au mardi 12 février, 20 heures. Néanmoins, des engagements pourront éventuellement être pris sur place le jour du tournoi, dans la limite des places disponibles.

Les frais d'inscription (ainsi que les frais de repas, voir ci-après) pourront être envoyés à la même adresse.

Chaque joueur désirant s'inscrire devra spécifier son nom, son prénom, son numéro de licence, son club et sa catégorie / moyenne (ou à défaut, sa dernière catégorie / moyenne connue). Les chèques seront libellés à l'ordre de l'ACB.

Article 2 :

Le tournoi se déroulera sur quatre billards 2m80, de la façon suivante :

- Première phase (8 heures 30) : les joueurs sont répartis en 5 poules de 3 selon le système du serpent, avec classement préalable à la moyenne générale de l'année en cours, ou à défaut la dernière moyenne connue. (si le quota de 15 joueurs n'est pas atteint, il y aura une ou plusieurs poules de 2).

Dans chaque poule, tous les matchs seront disputés. Cette phase se déroulera en distance réduite 2 de la catégorie Nationale 3, soit 50 points, avec limitation à 30 reprises.

- Deuxième phase (14 heures) : à l'issue de la phase de poules, un classement général, de 1 à 15, est établi. (classement déterminé par la place dans la poule, puis les points de match, puis la moyenne générale, puis la moyenne particulière). Les joueurs disputent alors un tableau à élimination directe, commençant en huitième de finale. Cette phase se jouera en distance réduite 1 de la catégorie N3, soit 60 points, avec limitation à 30 reprises.

Article 3 :

Le montant des récompenses s'élèvera à 200 euros, répartis de la façon suivante :

1 ^{er} : 80 €	2 ^{ème} : 40 €	3 ^{ème} : 25 €	4 ^{ème} : 15 €
1 ^{er} R1: 10 €	2 ^{ème} R1: 5 €	1 ^{er} R2 : 10 €	2 ^{ème} R2 : 5 €

Il sera de plus attribué une prime de 10 € à l'auteur de la meilleure série de la journée.

Dans le cas où le total des joueurs inscrits serait inférieur à 15, l'ACB se réserve la possibilité de recalculer, au prorata, le montant de toutes les récompenses, de façon à redistribuer les deux tiers du montant des engagements.

Article 4 :

L'heure de fin du tournoi et de remise des récompenses est estimée à 20 heures.

L'ACB garantit à chaque joueur de disputer un minimum de 3 matchs.

Article 5 :

Les joueurs se présenteront pour pointage et tirage au sort à 8h15. En cas de retard, le joueur concerné sera irrévocablement éliminé.

Article 6 :

L'ACB proposera une buvette, et il sera possible de déjeuner sur place, au prix unique de 12 €, ce prix comprenant entrée, viande, pommes de terre rôties, fromage, dessert.

Le repas est à réserver au moment de l'inscription, avec possibilité de choisir sa viande dans la fiche d'inscription ci-après.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU TOURNOI DE L'ACADÉMIE CHÂLONNAISE DE BILLARD

TOURNOI À LA BANDE DU 16 FÉVRIER 2019

Nom :

Prénom :

Club :

N° de licence :

Catégorie à la Bande :

Moyenne :

REPAS (12 euros / personne): Choix de la viande

- Poulet ☐
- Jambonneau ☐
- Saucisse fumée ☐

Renvoyer ce formulaire, éventuellement accompagné du chèque d'engagement (plus les repas des accompagnateurs éventuels) à :

**Philippe BATTIN
19 avenue Jeanne d'Arc
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE**

(ou par mail : philippe.battin@wanadoo.fr)

Paiement : Droit d'engagement : 20,00 €

Repas : 12,00 €

Repas pour accompagnateurs : _____ × 12,00 € = _____ €

Total à payer : € (Chèque à l'ordre de : Académie Châlonnaise de Billard)